RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR UN CYCLE DE CONFÉRENCES AVEC MONSIEUR ANTHONY BELLANGER

DÉCISION N° DM-26-374

EN DATE DU 12 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au Maire **;**

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Anthony Bellanger, pour l'animation d'un cycle de trois conférences intitulé « Conférences – Géopolitique » les 5 octobre 2026 ; 23 février et 23 mars 2027 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2026-2027

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation avec Monsieur Anthony Bellanger, pour l'animation d'un cycle de trois conférences intitulé « Conférences – Géopolitique » les 5 octobre 2026 ; 23 février et 23 mars 2027, dont le coût par conférence est fixé à 900 € (Neuf cents euros) HT ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261012-lmc1H14697H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2026
Date de Publication : 12/10/2026